

**Rapport de la commission du conseil Communal d'Yverdon-les-Bains chargée  
de l'examen du préavis PR11.22PR  
concernant**

**Une demande de crédit d'étude de Fr.100'000.-- pour entreprendre une  
pré-étude sur le potentiel géothermique profond des sous-sols yverdonnois  
et son exploitation possible**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Hélène Grand, Joanne Müller, Messieurs Pierre Cherbuin, Nicolas Schirinzi, Pierre Hunkeler, Marc Nicodet, Olivier Kernen et soussigné désigné rapporteur, s'est réunie le 16 août au SEY.

Lors de cette séance, la Municipalité était représentée par Madame Gloria Capt, municipale et accompagnée de Monsieur André Gallandat, co-directeur ad interim du SEY.

La commission les remercie pour les explications et les compléments d'information apportés en séance.

La géothermie profonde est une énergie renouvelable ne dépendant pas des conditions météorologiques, ne nécessitant aucun transport ou stockage de substance dangereuse et n'ayant qu'un faible impact au sol.

Le sous-sol de notre région semble disposer d'une capacité de production d'énergie très prometteuse. Ce préavis propose de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisé dans les études de géothermie profonde. S'agissant de technologies récentes, la commission souligne l'exercice délicat de la sélection d'un bureau. Un cahier des charges précis aidera à retenir le bureau disposant de la meilleure expertise. Pour éviter des redondances inutiles, ce descriptif devra notamment mentionner l'exploitation des nombreuses études existantes.

Les résultats de cette étude permettront aussi d'avoir une meilleure vision sur d'éventuels liens avec d'autres projets, les risques et opportunités pour le Centre Thermal, et d'évaluer les possibilités d'une régionalisation de l'exploitation.

Conclusion :

La commission constate avec satisfaction l'implication active de la Municipalité dans la diversification des sources d'approvisionnement et l'acceptation de ce préavis permettra de mieux mesurer si la richesse de sous-sol est exploitable.

En résumé, votre commission, assurée de l'utilité de cette pré-étude vous propose à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3, tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 18 août 2011

Brian Oosterhoff, rapporteur